

## Informations municipales

### Conseil Municipal du 8 février 2012 : Débat d'orientation budgétaire, aides municipales à l'accessibilité des logements et opposition au projet de tracé de Fret ferroviaire

Après compte rendu des actes du Maire, les orientations du budget 2012 sont présentées :

- En fonctionnement, l'objectif est de maîtriser les dépenses car une diminution des recettes est annoncée.
- En investissement, les dépenses, conséquentes, dépasseront 2 millions d'€. Une part importante sera consacrée au gymnase livré cet été ainsi qu'à l'église dont les travaux débiteront au printemps. Les autres projets : accueil de la médiathèque revisité, nouvelles plantations, poursuite des travaux du cimetière, projet de jardin d'enfants, amélioration de l'accueil par quelques travaux intérieurs en mairie, aides à l'amélioration de l'habitat pour les travaux d'accessibilité des logements pour personnes handicapées.
- Ces dépenses se feront sans emprunt et sans augmentation de la fiscalité

Le Conseil décide ensuite d'ouvrir des crédits en section d'investissement qui seront reprises au budget primitif.

Plusieurs subventions sont proposées à la décision du Conseil :

- 500 € pour le lancement de l'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise et du Patrimoine de Solaize,
- 540 € au FCSSR pour financer 50 % des actions de formations réalisées en novembre 2011.
- 3 480 € à la coopérative de l'école pour l'organisation de la sortie scolaire du 19 au 22 mars 2012

Le Conseil décide d'approuver la signature :

- de l'avenant à la convention du Centre de Gestion pour la mission Assistance juridique permettant la mise à disposition de conseil de 7 juristes pour un montant annuel de 2174 €
- de la convention de participation au financement des frais de scolarisation d'un enfant résidant à Solaize et scolarisé dans une classe d'intégration scolaire à Saint Symphorien d'Ozon pour 1 452,07 €

La Maison du Foot n'est pas toujours rendue dans un état de propreté et de rangement conforme au règlement. Il est décidé d'inclure à la location pour les particuliers, un nettoyage obligatoire, évalué à 100 € pour le dimanche matin. Le montant de la location passe donc de 350 € à 450 €. La mesure ne s'applique pas aux associations.

La société IDNesis souhaite louer la salle de la Verchère. La location n'est pas prévue pour les entreprises. Elle peut être décidée à titre très exceptionnel si l'intérêt général le justifie et si le but de cette location n'est pas commercial. Considérant l'objet de la location, l'emploi et le recrutement, le conseil approuve la location.

Le Conseil renouvelle les redevances 2011 d'occupation privative du domaine public pour 2012 soit : Terrasses : 1 € / m<sup>2</sup> / mois - Marchés : 1 € ml / mois - Fête foraine de la Pentecôte : 100 €. Puis il fixe les tarifs de vente des stèles et des caveaux repris dans le cadre de la procédure de reprise : 1 stèle : 1000 € / le caveau : 1000 €.

Le Conseil décide de rembourser la CAF de Lyon qui a trop versé d'avances de PSU ( 691,40 €) entre janvier et juillet 2011, vue la fréquentation de la crèche. Le Conseil décide aussi de modifier l'article 3 du règlement intérieur du Restaurant scolaire pour fixer les horaires de rencontre avec les parents : 8h30/ 10h les jours de cantine.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'habitat, Solaize a mis en œuvre des aides aux travaux à visée patrimoniale (les opérations façades) et à visée environnementale (les opérations énergie). Le Conseil décide la mise en œuvre d'un 3ème pan d'aides à destination des personnes handicapées ou en perte d'autonomie et concernant les travaux intérieurs de mise en accessibilité des logements. Le Budget fixé est de 10 000 € pour 2012, le CCAS est chargé de la réception des demandes jusqu'à libération de la subvention.

Le Conseil approuve ensuite la cession de 76 m<sup>2</sup> de délaissés au Grand Lyon - devant la Salle Polyvalente - à titre gratuit en contrepartie des aménagements, notamment le trottoir pour assurer la continuité piétonne.

Le Conseil donne un **avis défavorable** à la demande **d'autorisation a société SONECOVI** visant à régulariser une extension d'activités. Cette société procède au nettoyage de citernes et au lavage et au tri de GRV. L'avis défavorable est motivé par le manque de transparence du dossier et l'utilisation de produits dangereux :

- Des fiches de données de sécurité qui datent et qui ne permettent pas d'évaluer la toxicité des produits.
- L'absence de préconisation de protection des intervenants et de gestion des épandages accidentels
- Des études de référence trop anciennes : analyse d'eau (2009), analyse des rejets (2001 !)
- L'absence de piézomètres autour de cette zone pour prévenir d'éventuelles infiltrations
- Insuffisance du traitement des déchets et de leur séparation (pour prévenir les incompatibilités)
- L'impact routier fort nécessitant de créer un accès spécifique depuis l'autoroute

Les **tracés de fret** ont conduit plus de 40 communes et collectivités à se mobiliser depuis 2002 dans le cadre de l'association PARFER "Pour une Alternative Raisonnable Ferroviaire - les Elus Riverains". Ils se sont réunis à Ternay - avec les élus de Solaize - le 1er décembre dernier pour réaffirmer leur opposition au tracé. **Le Conseil municipal de Solaize confirme cette opposition au tracé et réaffirme les points suivants :**

- Rejeter tout projet niant les droits des habitants du Grand Est Lyonnais et des 2 Rives du Rhône.
- Rejeter tout projet risqué pour un environnement très protégé et la réserve d'eau potable de l'agglomération
- Prendre acte de l'opposition des différents conseils municipaux présents
- Prendre acte de la volonté des conseils d'inscrire la zone des 4 chênes dans l'enveloppe verte à préserver.
- Rejeter le doublement de la ligne Lyon Chambéry et le renforcement du trafic sur les voies ferrées existantes
- Se prononcer pour la réalisation d'un contournement impactant au minimum les populations par un tracé plus à l'Est, dans le cadre de la Ligne à Grande Vitesse Paris Marseille / Valloire.

Le Conseil clôt l'ordre du jour et présente le rapport du Grand Lyon sur le service de l'assainissement et l'eau. Solaize n'est pas rattachée au GL où l'eau est moins chère, le conseil réitère sa demande de rattachement au GL.

## Informations des associations

### Message de l'Amicale des Anciens combattants : perpétuer le devoir de mémoire

Les anciens combattants de Solaize lors de l'Assemblée Générale de janvier constatant la baisse continue de l'effectif, en appellent à tous ceux qui peuvent se prévaloir du titre d'Anciens Combattants à rejoindre l'association. Notre but est de perpétuer le devoir de mémoire que nous devons à tous ceux qui lors des différents conflits ont donné leur vie pour la France.

A chaque anniversaire marquant la fin des conflits, la Municipalité et les Anciens Combattants se mobilisent pour que la flamme du souvenir ne s'éteigne pas. Nous appelons la population à nous retrouver au monument aux morts à chacune de ces occasions pour se recueillir et méditer sur notre passé.

### Loto annuel de l'Amicale des retraités : samedi 3 mars à la salle polyvalente à 18h

Il se disputera en neuf parties dont une partie spéciale "enfants". Principaux lots : TV Led 81cm, VVT adulte, Aspirateur, Appareil photo numérique, Mixeur, Linge de Maison, Viande et Légumes et de nombreux autres lots. La partie enfants sera dotée d'une trottinette en carton plein. **Buffet et buvette seront à disposition** toute la soirée.

### Vente de DIOTS par les Classes en 2 Dimanche 4 mars matin place de la Mairie

## Informations des particuliers



### Offre d'emploi : Aide ménagère

Recrute une aide ménagère sur Solaize pour un CDI de 6 h / sem minimum. CV et LM par mail (lyon-sud@axeoservices.fr) ou par courrier (AXEO Services 320 Av Berthelot 69371 Lyon Cedex 8), Tel : 04.72.78.31.85

**Mission :** tâches de ménages et de repassage au domicile des particuliers sur Solaize et les alentours

**Profil :** Avoir de l'expérience dans ce domaine, être autonome et avoir le sens du service.

**Salaires :** 9.22€/h + remboursement des frais de transport + prime + comité d'entreprise.